



**Le développement de la culture entrepreneuriale dans les écoles  
communautaires francophones du N.-B.**

Le **FONDS** d'appui :

- ✓ permet aux enseignants et autres membres du personnel d'innover et de motiver les jeunes à s'engager dans leurs apprentissages, tout en développant leur esprit d'entreprendre;
- ✓ accorde des subventions au démarrage et/ou à la continuité de **projets entrepreneuriaux** dans les écoles communautaires francophones du N.-B.;
- ✓ engage le plus grand nombre d'élèves, membres du personnel et écoles dans la planification et la réalisation de projets;
- ✓ sert de tremplin pour encourager des partenaires communautaires à se joindre aux projets.

Il est important de souligner qu'un **projet entrepreneurial doit amener les élèves à :**

- ✓ identifier des besoins dans leur école ou leur communauté.
- ✓ créer un produit, un service ou un événement qui répond aux besoins identifiés.
- ✓ s'engager dans toutes les étapes de planification et de réalisation du projet en jouant les rôles d'initiateurs, de réalisateurs et de gestionnaires;
- ✓ faire des apprentissages ciblés qui sont reliés à des programmes d'études, des qualités entrepreneuriales et des compétences essentielles permettant d'enrichir le projet vie-carrière de chaque élève.
- ✓ discuter et favoriser la prise de conscience des apprentissages acquis.

**CRITÈRES pour le financement d'un projet**

- ✓ le projet doit avoir lieu pendant l'année scolaire 2015-2016;
- ✓ le projet doit être réalisé en partenariat avec des personnes/entreprises/organismes communautaires.
- ✓ pour les projets qui demandent plus de 750 \$ en subvention, la contribution financière de d'autres partenaires que le *Fonds d'appui* sera un critère important dans l'étude de la demande.

**PARTICULARITÉS de certains postes budgétaires :**

- ✓ **Équipement** : L'équipement financé par le *Fonds d'appui* doit être considéré comme essentiel à la réalisation du projet. Il est possible que le *Fonds d'appui* ne finance qu'une partie du coût total de l'équipement. Pour certains projets, PAC peut prêter l'équipement à l'école.
- ✓ **Honoraires** : De façon exceptionnelle, il est possible qu'un projet nécessite l'expertise d'une personne externe qui demande des honoraires pour ses services. Dans un tel cas, un montant pourra être accordé (jusqu'à un maximum de 500 \$ par projet).
- ✓ **Suppléance** : De façon exceptionnelle, il est possible qu'un projet nécessite des fonds pour du temps de suppléance afin de garantir son succès (maximum d'une journée ou deux demi-journées par projet).